

Le cumul d'emploi au Canada

Pierre Harvey

Volume 41, Number 2, July–September 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004154ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004154ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Harvey, P. (1965). Le cumul d'emploi au Canada. *L'Actualité économique*, 41(2), 310–316. <https://doi.org/10.7202/1004154ar>

Commentaires

Le cumul d'emploi au Canada Le cumul d'emploi fait l'objet de nombreuses récriminations de la part des travailleurs, surtout lorsque le sous-emploi a tendance à s'accroître. Au cours de la dernière récession, on a même fait de cette pratique l'une des causes importantes du chômage, ce qui a amené certains organisateurs syndicaux à réclamer une réglementation quelconque à ce sujet.

L'Office fédéral de la Statistique, en collaboration avec le ministère du Travail, a publié, il y a quelques mois, les résultats d'une enquête sur la question¹. Les renseignements analysés ont été recueillis lors des enquêtes mensuelles sur la main-d'œuvre. Pour éliminer l'incidence des variations saisonnières, l'étude a porté sur les mois d'octobre 1960, janvier, avril et juillet 1961. Les résultats des quatre prélèvements ont été ensuite réunis pour accroître l'importance des chiffres obtenus et réduire ainsi la marge d'erreur probable.

Il faut noter d'abord que l'enquête se situe exactement au cours des mois qui ont donné lieu aux taux de chômage les plus élevés que nous ayons connus depuis la crise de 1929. Si le cumul d'emploi devait avoir une incidence marquée sur les taux de chômage, l'enquête de l'O.F.S. nous permettrait donc d'en juger dans les conditions les plus favorables possibles à l'analyse. Il est bien évident, en effet, qu'en situation de plein-emploi, ou voisine du plein-emploi, des résultats identiques n'auraient pas la même signification : le

1. *Le cumul d'emploi au Canada*, Direction de l'économie et des recherches, ministère du Travail, Ottawa. (Sans date).

cumul d'emploi pourrait alors n'être que la manifestation des tensions naissantes sur le marché ou une technique spontanée d'élimination de certains goulots d'étranglement.

Avant de procéder à un examen des ventilations par secteur ou occupation, essayons de nous faire une idée de l'importance du phénomène dans son ensemble. Au cours de la période couverte par l'enquête, on a estimé à 158,000 le nombre des personnes actives ayant déclaré avoir plus d'un emploi. Si l'on considère qu'un peu plus de 6 millions de personnes avaient effectivement du travail au cours de la même période, c'est donc à peu près 2.6 p.c. des contingents en emploi qui se trouvaient ainsi à pratiquer le cumul. Au cours de 1960-61, par ailleurs, la main-d'œuvre a été de l'ordre de 6.46 millions de personnes et le chômage a touché en moyenne un peu plus de 7 p.c. de ces contingents, soit à peu près 450,000 individus. En supposant qu'une suppression complète du cumul se serait traduite par l'apparition d'autant d'emplois nouveaux, le nombre des chômeurs aurait pu ainsi être ramené à 292,000 personnes en moyenne, soit à peu près 4.5 p.c. de la main-d'œuvre. C'est ainsi que l'on a souvent raisonné implicitement ou explicitement pour justifier une législation quelconque visant à interdire le cumul d'emploi.

Il est bien évident, cependant, qu'une telle façon de raisonner ne concorde pas avec la réalité. Les emplois secondaires sont souvent partiels d'abord, et ils viennent parfois s'ajouter à un autre emploi qui ne permet pas à lui seul de constituer une pleine semaine normale de travail². Par ailleurs, certains de ces emplois secondaires correspondent effectivement à des pénuries localisées de l'offre qui peuvent se maintenir même en période de chômage étendu. Il est donc nécessaire de procéder à certains ajustements pour se faire une idée de l'importance de la création d'emplois nouveaux qui pourrait résulter d'une large réduction du cumul d'emploi.

Avant, cependant, de procéder à une telle évaluation, il convient de rectifier les résultats de l'enquête elle-même. Ces résultats ont été obtenus par échantillonnage. Ils peuvent donc être entachés de deux types d'erreurs : l'erreur statistique elle-même, tenant de la technique utilisée et l'erreur résultant des réponses données par

2. Selon l'enquête, 27 p.c. des personnes ayant déclaré être titulaires de plusieurs emplois, n'occupaient ces emplois principaux et secondaires qu'à temps partiel.

Tableau I
Nombre « rectifié » des personnes
ayant cumulé les emplois au Canada (1960-61)

Importance totale de la sous-estimation	Nombres rectifiés	Cumuls en p.c. de l'emploi
20 p.c.	197,500	3.2
25 "	210,140	3.5
30 "	225,940	3.9
35 "	243,320	4.0

les personnes ayant fait l'objet de l'enquête. Sur le deuxième type d'erreur il n'y a rien à faire. Quant à l'erreur d'échantillonnage, on peut supposer qu'elle est sensiblement la même que pour ce qui concerne les autres résultats des enquêtes mensuelles sur la main-d'œuvre, soit de l'ordre de 10 à 15 p.c. pour les contingents auxquels on a affaire ici. En supposant alors que l'erreur a donné lieu à une sous-évaluation du nombre de personnes cumulant les emplois et en supposant que les réponses ont elles-mêmes été systématiquement inférieures à la réalité de 10 à 15 p.c., la sous-estimation totale se situerait entre 20 et 35 p.c. et en supposant que les autres résultats sont valables, le nombre de personnes ayant cumulé les emplois en

Tableau II
Heures consacrées aux emplois secondaires
au cours de la semaine de l'enquête

Nombre d'heures consacrées à l'emploi secondaire	Nombre de personnes concernées (En milliers)
1 à 9 heures	50
10 à 14 heures	27
15 à 24 heures	30
25 et plus	14
	121
Aucun travail à l'emploi secondaire au cours de la semaine	37
Total	158

COMMENTAIRES

1960-61 pourrait alors se situer entre 197,000 et 243,000 (tableau I). C'est à partir de l'un de ces chiffres, considérés comme des maximums, que l'on pourra se faire une idée de l'incidence du cumul d'emploi sur l'offre de travail et donc sur le taux de chômage.

Au tableau 7 de la page 9 de la brochure de l'O.F.S., on nous donne une répartition des 158,000 personnes cumulant deux emplois ou plus, selon le nombre d'heures consacrées aux emplois secondaires. On peut, à partir de ce tableau, estimer le nombre d'heures de travail résultant du cumul. Cette répartition se trouve en partie reproduite au tableau II.

Sur les 158,000 personnes qui se sont déclarées titulaires de plus d'un emploi, 121,000 seulement, en moyenne, ont effectivement travaillé dans ces emplois au cours des semaines concernées. À partir des données du tableau II, on peut maintenant se faire une idée globale de l'importance du cumul d'emploi, en heures de travail consacrées à ces emplois secondaires. C'est là l'objet du tableau III ci-après.

Si l'on accepte comme valables les chiffres utilisés au tableau III, c'est donc à un peu plus de 1.5 millions d'heures de travail qu'on a affaire pour l'ensemble du phénomène de cumul. En supposant que ce nombre donne lieu à la sous-estimation la plus élevée que nous avons évoquée au tableau I, soit 35 p.c., on aurait donc à prendre en considération un nombre d'heures total de 2.1 millions. Ce chiffre doit cependant donner lieu à une dernière correction. Sur les 158,000 personnes ayant cumulé les emplois, 18,000 ont en effet déclaré avoir travaillé moins de 25 heures à leur emploi principal. Si l'on suppose que pour ces personnes l'emploi secondaire n'était qu'un moyen

Tableau III
Importance globale du cumul d'emploi en heures de travail

Nombre de personnes (en milliers)	Intervalles	Valeur imputée à l'intervalle	Nombre total d'heures travaillées
50	1 à 9 hres	5 hres	250,000
27	10 à 13 hres	12 hres	324,000
30	15 à 24 hres	19.5 hres	585,000
14	25 et plus	30 hres	420,000
Total	—	—	1,579,000

de réaliser une pleine semaine de travail, il faut réduire les heures résultant du cumul de celles qui ne jouent qu'un rôle complémentaire normal. À un peu moins de 20 heures en moyenne par personne, on a donc affaire à une correction de l'ordre de 350,000 heures ce qui laisse 1.7 million d'heures à imputer au cumul proprement dit. Étant donné notre façon de corriger les chiffres obtenus à l'enquête, il s'agit là, manifestement, d'un maximum.

On peut maintenant évaluer l'importance du cumul en équivalent de pleines semaines de travail. En considérant une semaine normale de travail de 35 à 40 heures, c'est entre 42,000 et 48,000 emplois à plein temps que représente au maximum le phénomène du cumul d'emploi, soit à peu près 0.7 p.c. de l'offre moyenne de travail au cours de 1960-61.

Naturellement, il s'agit là d'un ordre de grandeur : qu'il suffise de constater que le cumul a constitué en 1960-61 un supplément de travail équivalent à moins de un pour cent de l'offre totale. En supposant que, par une législation quelconque, on ait pu supprimer le phénomène, et que la demande de travail n'ait pas été réduite, les taux de chômage se seraient quand même situés entre 6 et 7 p.c., ce qui nous aurait laissé encore loin d'un plein-emploi quelconque.

Pour compléter cette image, on peut maintenant considérer la répartition par secteur et par type d'activité des emplois secondaires déclarés en 1960 et 1961. On va d'abord constater alors l'énorme importance du commerce et des services comme source d'emploi secondaire. Sur les 158,000 personnes détenant plus d'un emploi, la moitié exerçaient leur activité secondaire dans ces deux secteurs. On imagine facilement qu'il doit s'agir là de surnuméraires embauchés pour faire face aux jours ou aux heures de pointe ou pour effectuer des tâches qui ne peuvent fournir un gain normal à plein temps, comme certain type de vente à domicile, par exemple.

On peut saisir le caractère complémentaire des emplois secondaires par d'autres biais encore. Si l'on considère les catégories professionnelles des détenteurs d'emplois multiples, on constate que la moitié exercent leur activité secondaire comme « collets blancs », ce qui correspond à l'importance mentionnée déjà du commerce et des services comme source d'activité complémentaire.

On notera cependant que les personnes ayant un travail manuel comme activité principale passent à la catégorie des « collets blancs »

COMMENTAIRES

lorsqu'elles exercent leur activité secondaire. La réduction des heures de travail dans l'industrie manufacturière et le relèvement de la scolarité exigée pour remplir certains postes manufacturiers doivent expliquer qu'un certain nombre de travailleurs manuels puissent ainsi se présenter comme « collets blancs » une fois la journée ou la semaine de travail terminée à leur emploi principal.

On notera enfin que, sur les 158,000 titulaires d'emplois multiples, 72 p.c. étaient des hommes mariés et 53 p.c. avaient entre 25 et 44 ans. Le plus clair de ces personnes cumulant les emplois est donc formé de « collets blancs » ou de travailleurs industriels ayant un niveau de formation scolaire suffisant pour exercer des activités de « collets blancs », mariés et se trouvant à l'âge des charges familiales les plus lourdes, ou n'ayant pas une activité principale suffisante pour constituer une semaine normale de travail. Le cumul d'emploi semble donc jouer un rôle complémentaire pour certains chômeurs partiels, quant à ce qui a trait à l'emploi principal, mais manifester aussi, pour certains, une préférence pour un revenu accru plutôt que pour le loisir. Il ne paraît avoir que peu de signification par rapport au problème général de l'équilibre de l'offre et de la demande globales de travail.

Naturellement, ces conclusions ne sont valables que pour l'ensemble de l'économie nationale. Il se peut fort bien que dans certaines régions la situation soit différente de cette moyenne. Là, par exemple, où se trouvent, en même temps, une concentration d'industries technologiquement avancées et une offre de travail excédentaire, les travailleurs industriels peuvent disposer de loisirs suffisants pour exer-

Tableau IV

Titulaires de plusieurs emplois par catégories professionnelles

(En p.c.)

	Emploi principal	Emploi secondaire
Collets blancs	44.3	51.2
Travailleurs manuels	32.9	24.0
Autres (surtout agriculteurs)	22.8	24.8
Total	100.0	100.0

cer sur le marché du travail une influence défavorable à un niveau général d'emploi plus avantageux. Mais la preuve de l'existence de tels phénomènes reste à faire.

Pierre HARVEY

Anatomie du péage routier au Québec

L'imposition du péage sur certaines routes de la Province ne constitue pas une innovation. Au siècle dernier, le péage fut une forme généralisée de financement routier. Mais l'exploitation abusive des routes à péage confiées à des entreprises privées et la venue de l'automobile entraînèrent la déchéance des monopoles routiers, puis la suppression des routes à péage¹. Bien que le péage sur de nombreux ponts ait continué d'exister jusqu'à nos jours, ce n'est qu'au cours des dernières années qu'il fut réintroduit sur les autoroutes.

L'objet de cet exposé est de décrire la politique ayant trait à l'imposition du péage routier dans le Québec, d'en analyser l'incidence économique et de proposer les correctifs qui s'imposent².

Comme il n'existe que peu de renseignements émanant des documents officiels qui décrivent les critères d'imposition des péages, nous devons nous en remettre à des sources secondaires, en particulier aux journaux qui relatent certaines déclarations des autorités routières. Cela nous permettra de voir si de tels critères existent, s'ils sont appliqués de façon cohérente, s'ils sont efficaces considérés sous l'angle économique, et enfin s'ils sont équitables.

Le péage ne constitue pas à l'heure actuelle un élément très important de tarification ou de financement routier puisqu'il ne s'applique qu'à une portion infime du réseau routier. Il existe à Montréal un pont à péage, un autre est en construction à Trois-Rivières, deux autoroutes à péage sont en exploitation et une troisième est en construction. Toutefois, le péage étant un élément important de la politique routière future, le gouvernement provincial

1. Voir à ce sujet l'ouvrage de Yves Dubé, *Les problèmes administratifs et financiers de la voirie dans la province de Québec*, annexe VI au Mémoire présenté à la Commission royale d'Enquête sur les Problèmes constitutionnels, par l'Union des Municipalités de la province de Québec, 1955, en particulier les pages 11 à 15.

2. L'auteur a déjà traité ailleurs de l'imposition du péage sur les ponts : « Doit-on abolir le péage ? », *Le Devoir*, 15 février 1962.